



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 12/02/2025
Reçu en préfecture le 12/02/2025
Publié le **12 FEV. 2025**
ID : 057-245700695-20250205-B20250204_07_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatre février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-sept janvier sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK (arrivée au point 7),
MM. Michel HERGAT (arrivé au point informel), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET (arrivé au point informel)

Absent avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Était excusé :./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7 jusqu'au point 6, puis 8 à partir du point 7
Nombre de votants : 8 jusqu'au point 6, puis 9 à partir du point 7

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusée : Manon TURPIN, service communication



7. Objet : Marché de maîtrise d'œuvre du programme de restauration et prévention des inondations de l'Altbach et de ses affluents - Avenant n° 3 avec le Bureau d'études SINBIO SCOP à 54340 POMPEY

Vu les articles L. 2194-1-2°, R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code de la Commande Publique,

Vu le marché notifié le 4 juillet 2023, concernant la maîtrise d'œuvre du programme de restauration et prévention des inondations de l'Altbach et de ses affluents passé avec le Bureau d'études SINBIO SCOP à 54340 POMPEY et conclu pour un montant de 36 250,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 acté le 5 mars 2024 par décision du Président n° 2024-26, portant le montant du marché à 37 750,00 € H.T. suite à la réalisation de prestations supplémentaires,

Vu l'avenant n° 2 acté le 22 mai 2024 par décision du Bureau communautaire, portant le montant du marché à 41 175,00 € H.T. suite à la réalisation de prestations supplémentaires,

La présente décision concerne l'avenant n° 3 au marché précité, passé en procédure adaptée ouverte.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

La CCCE souhaite intégrer au projet en cours la conception d'un projet de réduction des inondations de la rue de la Forêt à Gandren.

La conception requiert des relevés topographiques, pour lesquels le Bureau d'études SINBIO SCOP se chargera de préparer le cahier des charges à destination des géomètres experts consultés.

Est également intégrée à cet avenant la conception du projet au stade EXE (dimensionnement, plans, rédaction, estimation financière, planning), et la réalisation d'un dossier de Porter-à-Connaissance, dans l'objectif de réaliser les travaux très rapidement.

Des relevés topographiques complémentaires s'avèrent nécessaires pour la modélisation hydraulique du site d'Altwies à Mondorff.

Le Bureau d'études SINBIO SCOP complètera le cahier des charges topographique avec les éléments nécessaires pour ce site particulier.

Le coût de la mission supplémentaire a été chiffré en tenant compte de l'estimation du temps passé aux prestations suivantes :

- Cahier des charges Gandren + Altwies, 1 jour d'ingénierie : 650 € H.T.,
- Conception phase EXE, rédaction porter-à-connaissance, 2,5 jours d'ingénierie : 1 625 € H.T.,
- Eléments graphiques et cubatures, 1 jour technique : 550 € H.T..

Cette mission supplémentaire rendue nécessaire et n'étant pas prévue initialement par le maître d'ouvrage a engendré une augmentation du montant du marché.

Le montant du marché après avenant n° 3 est porté de 41 175,00 € H.T. (quarante et un mille cent soixante-quinze euros) à 44 000,00 € H.T. (quarante-quatre mille euros), soit une augmentation de 2 825,00 € H.T., soit + 6,86 % (+ 21,38 % par rapport au montant du marché initial).

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 3,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre du programme de restauration et prévention des inondations de l'Altbach et de ses affluents, passé avec le bureau d'études SINBIO SCOP à 54340 POMPEY,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 5 février 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250205-B20250204_07_SI-DE

